

# CAPN 7 Dotation des répartitions capital/mois du 10 février 2015

## Déclaration liminaire des élus de la CAPN C - Administratifs

Après plus de deux ans de présidence Hollande, la situation économique et sociale continue de se dégrader : chiffres du chômage en hausse, baisse du pouvoir d'achat des ménages, croissance en berne, attaques en règles contre les services publics, pauvreté et précarité qui explosent, remise en cause des droits et garanties pour les salariés.

Les chiffres du chômage de décembre 2014 viennent de tomber et comme depuis plus de deux ans ils sont catastrophiques. Sur un an, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, c'est-à-dire sans aucune activité, en France métropolitaine, a augmenté de 5,7%, s'élevant à 3 496 400 en décembre 2014 (soit 189 100 demandeurs d'emploi de plus qu'en décembre 2013).

Au total, fin décembre 2014, le nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B, C s'établit à 5 218 200 en métropole (5 521 200 DOM compris).

Le gouvernement Valls s'obstine dans ses choix politiques et économiques : l'austérité pour les salariés, des milliards pour le patronat.

Le Pacte de responsabilité c'est « un cadeau » de 35 milliards pour le patronat (suppression de cotisations sociales de la branche famille) et 50 milliards de restriction sur les budgets publics. Ainsi des plans d'économies sont mis en oeuvre au détriment des dépenses de santé, des hôpitaux, du remboursement des médicaments. C'est la remise en cause des services publics... Cela est inacceptable et vient s'ajouter aux plus de 220 milliards d'exonérations ou d'aides publiques dont les employeurs bénéficient déjà.

Pour la CGT, le cap choisi par le gouvernement c'est de répondre aux exigences du MEDEF : accorder toujours plus d'aides publiques aux entreprises dont 80 % vont directement dans les poches des actionnaires.

Dernier exemple en date, le projet de loi Macron présenté en première lecture à l'Assemblée nationale lundi 26 janvier 2015, répond une nouvelle fois aux exigences du MEDEF de « libéralisation » et de déréglementation de nombreuses professions comme l'ont dénoncé les professions réglementées (notaires, personnels de tribunaux, huissiers...)

Ce projet de loi acterait des régressions sociales majeures pour le monde du travail :

- ✓ la libéralisation du travail du dimanche et de nuit qui se fera au détriment des créations d'emplois et du niveau de salaire, avec des remises en cause de la majoration du travail du dimanche et de nuit. C'est pourquoi les salariés luttent dans l'unité contre l'extension de l'ouverture des magasins le dimanche.
- ✓ la libéralisation du transport de voyageurs en bus entre en contradiction explicite avec les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur lesquels la France s'est engagée. Après les autoroutes, les aéroports, on privatise à nouveau les services publics. C'est pourquoi, la CGT a appelé à la grève le 29 janvier 2015.
- ✓ la déréglementation du code du travail continue, sous couvert de simplification, avec une réforme annoncée par voie d'ordonnance de l'Inspection du Travail et de la médecine du travail et une nouvelle sécurisation des licenciements pour empêcher l'annulation des licenciements sans motivation économique.

Montreuil, le 17 février 2015

Syndicat national  
CGT Finances Publiques

● Case 450

263 RUE DE PARIS 93514 MONTREUIL CEDEX

● dgfip@cgt.fr

● www.financespubliques.cgt.fr

● Tél. : 01.55 82 80 80



✓ la remise en cause des conseils des prud'hommes avec notamment la mise en place; de juges professionnels au détriment des juges prud'hommaux élus, l'instauration d'un arsenal disciplinaire à caractère antisyndical...

C'est pourquoi, la CGT a appelé à se rassembler le lundi 26 janvier 2015 pour s'opposer à ce projet mortifère pour l'ensemble des citoyens.

Alors que le rythme infernal des licenciements demeure et le chômage de masse progresse avec les conséquences pour la population et l'économie du pays, la question de la répartition des richesses et du contrôle des aides publiques par les salariés et leurs représentants est posée avec force.

Pour la CGT, il faut revenir sur la baisse du taux de cotisations sociales et mettre fin aux exonérations massives consenties aux employeurs que tous les gouvernements, sans exception, ont poursuivi depuis plusieurs dizaines d'années. Ces politiques archaïques ne marchent pas et ont, à chaque fois, abouti à l'aggravation de la crise.

Plus que jamais la CGT estime indispensable des mesures immédiates sur le pouvoir d'achat pour relancer la croissance : augmentation des minima sociaux, du salaire minimum ; du point d'indice dans la fonction publique et la revalorisation des retraites.

**Concernant cette CAP, les représentants des personnels de la CGT Finances Publiques rappellent leur attachement à une véritable reconnaissance de la valeur professionnelle des agents qui doit se faire au travers d'une notation basée sur des critères objectifs, reflétant la qualité du Service public rendu et du travail réalisé.**

Nous dénonçons les systèmes de notation/évaluation liés au culte de la performance et à la réalisation d'objectifs fixés arbitrairement dans le cadre d'une politique marquée par les suppressions d'emplois, la dégradation des conditions de travail et de l'accomplissement des missions.

En 2013, la suppression de la note chiffrée au profit de la seule évaluation instaure entre le chef de service et l'agent une relation contractuelle rendant ce dernier plus vulnérable.

Cette nouvelle réforme introduit un premier niveau de recours obligatoire auprès d'une autorité dite hiérarchique avant toute saisine d'une Commission Administrative Paritaire. Un agent qui n'introduit pas de recours auprès de l'autorité hiérarchique se voit refusé toute possibilité d'appel en CAP.

Le recours hiérarchique empiète et remet largement en cause le rôle dévolu aux CAP en permettant l'attribution de réductions d'ancienneté prélevées sur la réserve de manière totalement arbitraire et discrétionnaire.

**C'est la remise en cause du droit des agents à être défendus.**

**C'est la remise en cause du paritarisme et nous le condamnons fermement !**

Cette année, seulement 9 directions sur 134 ont utilisé tout leur contingentement et le reliquat 2014 est particulièrement important puisqu'il s'élève à 1 059 mois.

**En clair, la quasi totalité des directions ne joue pas le jeu des distributions en n'attribuant pas la totalité des contingents : 33 directions ont un reliquat 2014 supérieur ou égal à 10 mois voir 20,40 et même 70 :**

**Eure-et-Loir : 13, Haute-Garonne : 25, Hérault : 19 ; Loire Atlantique, Loiret : 27 ; Nord : 48 ; Var : 25 ; Paris : 28 ; Hauts-de-Seine : 41 ; Seine-et-Marne : 26 ; Val-d'Oise : 22 ; Martinique : 12 ; Rhône : 72.**

Elles estiment certainement qu'au titre de l'évaluation 2014, elles avaient trop de réductions d'ancienneté à distribuer, ce qui remet aussi en cause le principe de 70% d'agents majorés dans un corps.

Les agents en début de carrière sont particulièrement lésés, les AA2<sup>èmes</sup> classe du 2<sup>ème</sup> au 6<sup>ème</sup> échelon ne bénéficient jamais des 70 % de majorations dans leur grade échelon tout comme les AA1<sup>ère</sup> classe du 2<sup>ème</sup> au 4<sup>ème</sup> échelon.

Les élus de la CGT Finances Publiques dénoncent fermement cette dérive et insistent, cette année encore pour que cela ne se reproduise pas.

La non attribution de ces dotations prive injustement les agents d'un gain pécunier. Cela correspond à des dotations budgétaires que la DG ne répercute pas sur sa masse salariale. C'est scandaleux, pour les agents qui subissent le gel du point d'indice depuis 2008.

C'est inadmissible quand on sait que les agents dans les services se démènent pour pallier aux charges de travail toujours plus importantes générées et aggravées par les suppressions d'emplois.

Enfin, nous condamnons le procédé qui consiste à abonder la réserve nationale par les baisses de note.